

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

Présents : M. Paul VERNAY, Mme Florence de POUMEYROL, M. Jean-Pierre MASSON
Mme Nathalie MICOLAS, M. Gilberto GRECO,
M. Jean-Luc VIBERT, Mme Marie-Victoire De La CHAPELLE,
Mme Natalia BONAVIDA, Mme Emilie VAIR, Mme Maryvonne BOUCHARD
Mme Christelle MORTEL

.

Excusés : Mme Marlène BLASQUEZ, M. Grégoire MATHELIN (pouvoir G. GRECO)
M. Claude BROZZONI
et Mme Catherine LEIGNIER (pouvoir à Mme C. MORTEL)

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Le compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2022 est approuvé à 13 voix pour.

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Vente de parcelles ZC 368-374-372-373-375-376 pour 2767 m2 situées 124 A chemin du Coulis

Avec 13 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

2. Emploi saisonnier

En raison de la période estivale, il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'un agent technique polyvalent, à temps complet;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique à compter du 18 Juillet pour une durée de 1 mois avec possibilité de prolongation jusqu'à fin septembre pour une durée de 35 heures hebdomadaire.

3 SEMCODA : avenant garantie financière

SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE LAIN, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par CMNE DE PEROUGES, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée.

La commune cautionne à hauteur de 50%, ainsi que le département de l'Ain.

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

A l'unanimité le Conseil approuve la reconduction du remboursement d'emprunt.

4 Subvention associative

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'Association de l'amicale de la GLAYE pour une sortie du 25 Août 2022 pour un montant de 500.00 Euros.

Cette subvention est demandée pour aider à financer la visite du village de CHANAZ avec lequel la commune de PEROUGES a établi un partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention accepte le versement d'une subvention de 500 euros à l'Amicale de La Glaye

5 Association foncière : dissolution et intégration des chemins.

8 chemins sur la commune appartiennent à une association foncière.

Nous avons reçu une demande du PIPA pour installer des canalisations. Il est nécessaire de traverser un chemin et cela nécessite l'accord du propriétaire.

Etant donné qu'il n'existe plus de membres de cette association, il est demandé au conseil municipal de mettre en place une procédure de dissolution de cette association.

Le conseil municipal avec 13 voix pour accepte la proposition d'une procédure de dissolution de cette association et d'intégrer ces chemins à ceux de la commune

6 Projets 2023-2026 pour les subventions de la Région

La région demande à toutes les communes de préparer avant le 15 septembre 2022 des fiches pour proposer des projets communaux pour la période 2023-2026.

Les travaux qui pourraient faire l'objet de ces subventions seront confirmés avec la région.

Les premières propositions concernent l'isolation de l'école et de la mairie, la création de piste cyclable, l'aménagement du parking Thibaud, l'aménagement de locaux pour des activités dans la cité, etc...

Les propositions seront finalisées au prochain conseil municipal.

7 Vie associative : forum et bénévolat

Il est proposé au conseil municipal d'organiser à la ferme une journée des associations le 3 septembre 2022 de 10 à 14h

Une invitation sera faite aux bénévoles des associations.

Le conseil municipal avec 7 voix pour, 1 contre et 5 absents accepte l'organisation de cette journée des associations et des bénévoles.

8 **QUESTIONS DIVERSES**

- Dynacité au Péage : le 3^{ème} bâtiment initialement prévu en accession à la propriété passerait en locatif, aux vues de l'évolution du coût de la construction. Le conseil valide cette nouvelle orientation.
- Parking dynacité : coût environ 22 000 dont 50% de participation de la mairie. Avec utilisation par les parents d'élèves pour le stationnement de l'école.
- Notre agenda 2030 a été labélisé par les services officiels.
- GIP
- Il est proposé de ne pas restaurer l'éclairage par le sol de la Cité, au vu de l'état de ce réseau de fibre optique.
- L'association « Mel'âge » souhaiterait faire une fête afin d'inaugurer cette nouvelle association fin juillet, au lieu-dit le Colombier. La sécurité du lieu et de la manifestation est abordée.
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer. Avec 5 pour, 4 contre et 3 abstentions, la fête pourra donc avoir lieu.

1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 5 septembre 2022 à 20h.